

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Afférents au conseil : 10
Présents : 7

ROSIERES-EN-HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle

Date convocation : 17 février 2020
Date d'affichage : 11 mars 2020

Séance ordinaire du 2 mars 2020

L'an deux mil vingt, et le deux mars à vingt heures trente, Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué à une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Claude HANRION**

Présents : Joëlle TELLIEZ, Dominique CHAUMONT, Eric CLAUDOT, Claude HANRION, Jean-Luc PETITDEMANGE, Jean-Pierre TELLIEZ, Patricia WARKEN

Absents : Frédéric ANDRE, Hervé AUBRIOT, Fabian OSMOND

Procuration : Fabian OSMOND a donné procuration à Dominique CHAUMONT

Monsieur Éric CLAUDOT a été nommé secrétaire de séance

SUBVENTION

L'association les loups a demandé une subvention de fonctionnement pour l'année 2020,

Les membres du conseil municipal sont favorables à l'octroi de cette subvention d'un montant de 1 600 € qui sera inscrite au budget primitif 2020

Approuvé 8/8

01/2020- ACQUISITION PARCELLES POUR AMENAGEMENT RUE DES ARDENNES

Vu l'emplacement réservé rue des Ardennes du Plan Local d'Urbanisme de la commune approuvé le 28 juillet 2011,

Dans le cadre de l'aménagement et l'élargissement de l'emprise de la rue des Ardennes,

Il convient d'acquérir les parcelles AA 196, AA 206, AA 204 et AA 202,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'approuver les acquisitions, à l'euro symbolique, des parcelles suivantes :

- AA 196 de 79 m² appartenant à la succession LEDRU
- AA 206 de 27 m² appartenant à M. et Mme RISMANN
- AA 204 de 32 m² appartenant à la succession de Mme PRUNIER Née NOEL Marcellle
- AA 202 de 41 m² appartenant à M. GUENON Sébastien

D'autoriser le Maire à signer tous les actes devant intervenir à cet effet, étant précisé que les tous frais, taxes, droits, honoraires seront à la charge de la commune de Rosières-en-Haye, acquéreur,

D'inscrire au budget de la commune les dépenses résultant de cette décision.

Approuvé par : 8/8

Pour copie conforme,
Le Maire, Claude HANRION